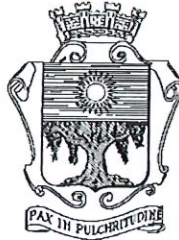


AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_02-DE
Reçu le 23/06/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – FINANCES - BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2025 – DECISION
MODIFICATIVE N° 1

Séance Publique Ordinaire du 17 JUIN 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, , Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à Mme Arzu-Marie BAS, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENT : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 11 juin 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_02-DE
Reçu le 23/06/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

II – FINANCES - BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif adopté le 8 avril 2025,
Vu l'avis de la commission des finances du 12 juin 2025,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget voté au plus près des opérations budgétaires, en intégrant des recettes ou des dépenses nouvelles ou modifiées, sans en bouleverser l'équilibre général.

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la décision modificative n°1 du budget communal 2025 pour la section de fonctionnement et d'investissement, telle que présentée dans la maquette budgétaire et présentée synthétiquement ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Article 615221 « Entretien bâtiments publics »	+ 7 500 €	
Article 62268 « Autres honoraires »	+ 48 000 €	
Article 739116 « Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU »	+ 69 000 €	
Article 739218 « Autres prélèvements pour reversements de fiscalité »	+ 144 000 €	
Article 6541 « Créances admises en non-valeur »	+ 4 000 €	
Article 7398 « Reversements, restitutions »	+ 13 000	
Article 023 « Virement à la section d'investissement »	- 335 500 €	
Article 74111 « Dotation forfaitaire des communes »		- 57 404 €
Article 741121 « DSR des communes »		+ 7 404 €
TOTAL	- 50 000 €	- 50 000 €

AR Prefecture006-210600110-20250617-170625_02-DE
Reçu le 23/06/2025

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
2313 « Construction, opération d'ordre »	+ 652 000 €	
2041512 « Subventions d'équipement aux organismes publics »	+ 30 000 €	
21352 « Aménagement constructions »	+ 9 000 €	
2188 « Autres immobilisations corporelles »	+ 20 000 €	
2313 « Construction »	+ 3 148 500 €	
021 « Virement de la section de fonctionnement »		- 335 500 €
024 « Produits de cessions d'immobilisations »		+ 2 950 000 €
1318 ou 1328 « Autres subventions d'investissement »		+ 593 000 €
2031 « Frais d'études, opération d'ordre »		+ 652 000 €
TOTAL	+3 859 500 €	+ 3 859 500 €

TOTAL DECISIONS MODIFICATIVES		
	Dépenses	Recettes
DM n°1	+ 3 809 500 €	+ 3 809 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

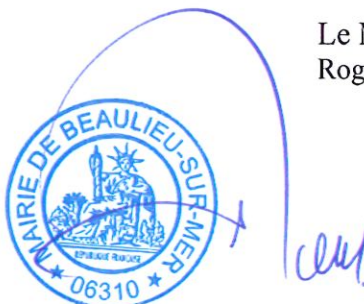
- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget primitif 2025, conformément aux montants et aux mouvements budgétaires détaillés dans le tableau inscrit dans la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces liées à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_02-DE
Reçu le 23/06/2025

